



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 86207

Texte de la question

M. Gaby Charroux alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la situation de la ligne SNCF de la côte bleue reliant Marseille à Miramas dans les Bouches du Rhône. La SNCF a décidé de fermer des gares et ou de n'ouvrir les guichets et les locaux d'accueil de type salle d'attente qu'à mi-temps. Les gares de la côte bleue telles que Port de Bouc sont donc fermées tous les après-midi. La gare de Martigues-lavéra suivra ce même mouvement prochainement. C'est une décision incompréhensible et inadmissible tant du point de vue de la sécurité que de la qualité de l'accueil. Depuis des mois, le Gouvernement et toutes les instances consulaires et économiques nous expliquent qu'il faut créer une métropole à Marseille avant tout pour répondre à la question cruciale des transports. Chacun sait, au regard de l'état du réseau routier que cela ne peut se faire que par un développement fort du ferroviaire. À cet effet, le projet de gare souterraine à Marseille Saint Charles est conçu pour développer grandement les liaisons TER par une fréquence accrue. Le projet d'abandon de gare, de fermetures partielles d'accueil est absolument contre-productif de ce point de vue également. Enfin, la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur aidée par les communes, a massivement investi pour rénover les gares de cette ligne. Ce nouveau recul du service public inquiète les élus locaux et les populations. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces dispositions et son action auprès de la SNCF pour que cesse ce recul dangereux du service public.

Texte de la réponse

La politique d'ouverture des guichets des gares régionales, comme celle de Port-de-Bouc, relève de la contractualisation avec les régions en tant qu'autorités organisatrices des services ferroviaires régionaux, dans la mesure où ce sont elles qui en supportent le coût. Dans le contexte actuel de maîtrise de la dépense publique, il est nécessaire de veiller à un équilibre satisfaisant entre l'intérêt du service offert aux voyageurs et son coût pour les collectivités publiques. L'État, en application du principe de libre administration des collectivités territoriales, n'intervient pas dans ces choix. Il convient de noter que SNCF Mobilités et les régions peuvent toutefois expérimenter dans certains cas des dispositifs alternatifs permettant d'amoindrir l'impact sur les usagers de la fermeture des guichets, par exemple en confiant la distribution des titres de transport régional dans des implantations à proximité de la gare, tels qu'un office de tourisme ou un marchand de journaux, améliorant ainsi l'accès des citoyens aux services publics. Le Gouvernement fait confiance aux élus du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour prendre les décisions qui préservent au mieux les intérêts des habitants de leur région.

Données clés

Auteur : [M. Gaby Charroux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86207

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5723

Réponse publiée au JO le : [3 mai 2016](#), page 3867